

280 109
529
HARANGVE

AV ROY

POVR LA PAIX.

PAR VN ECCLESIASTIQUE.



A PARIS,

Chez la vefue d'ANTHOINE COVLON,
ruë d'Ecoffe, aux trois Cramailliers.

M. DC. XLIX.
AVEC PFRMISSION.

530



HARANGVE AV ROY

pour la Paix.

PAR VN ECCLESIASTIQUE.

Vivat Rex, vivat Rex, vivat Rex. 3. Regum primo.
Vive le Roy, vive le Roy, vive le Roy.



RAND Dieu des Armées toutes les Nations dependent dés l'instant de leur creation, & de toute eternité, conçus dans l'idée de vostre Maiefté eternelle; c'est la raison pour laquelle ils vous reconnoissent pour leur Dieu Createur du Ciel & de la Terre. De plus elles vous rendent graces de ce que vous leur avez donné la haute intelligence de reconnoistre les Rois que vous leur avez donnez (specialement les François) auxquels vous en avez donné vn par miracle, surnommé DE DIEV DONNE', pour lequel ils font assiduément des vœux, afin que luy, la Reine Regente sa Mere & son Conseil, soient inspirez des graces du Sain& Esprit, *Emitte Spiritū tuū & creabuntur*: desquelles graces estans comblées, ils destourneront les malheurs qui menaçoient la France. SIRE voila les vœux & les souhaits des fideles François, lesquels crient & crieront à vostre retour de S. Germain en Laye, que vous puissiez viure corporellement & spirituellement, & au delà de la durée de ceux qui viuent. *Vivat Rex* SIRE, que vostre Majesté me permette, comme celuy qui a puisé ses sentimens de l'Vniuersité de Paris (nommée par les Doctes de l'Antiquité Fille du Roy) que ie vous propose que depuis vostre depart de Paris à Sain& Germain, toute la surface de la France a changé de visage dans vn temps oportun, & importun, important & emportant: oportun pour les affaires de vostre Estat & Conseil, importun par les armes dispersées par toute la France,

Iean Ger-
son Chan-
celier de
l'Eglise de
Paris, la
nomme
fille du roi.

in circuitu mensæ tuæ: important à vos incorruptibles, iustes & tres-augustes Parlemens; emportant toutes les richesses de la France dans vn desordre inouïy. Dieu s'y oppose par sa diuine Prouidence contre les ressorts abominables de ceux lesquels se sont qualifiez du tiltre qui n'ont jamais merité, qui a esté l'inuention de tous les malheurs que l'on a veus ci-deuant, & qui en ont trop abuzé. Vous y estes le premier interessé, SIRE, puis que la puissance sans seconde de Louis le Iuste vostre Pere, que Dieu absoluë, ce genereux Conquerant, vous a esté déposée entre les mains en la Regence de la Reine vostre Mere, l'honneur de la France, y estant le plus interessé vous vous y opposerez: toute la France n'est armée que pour ce sujet & conseruation, & de vostre Estat. Mais quoy si ie tréble à la consideration de vostre portrait, que ie regarde mille fois le iour dans ma chambre, vous souhaiuât aussi près de moy que ce qui vous represente: la confusion & le desordre qui m'assailent maintenant, m'ostent la liberté de la langue, & me font demeurer hors de moy: Car quand il est question de parler du Roy, d'un Royaume, de son bien, & de son Estat, il faut trembler pour de tels motifs. Ie le fais avec toute sorte de circonspection & reuerence, & deuote exhortation; arriere les belles paroles, venez icy Paris fille tres-obeyssante à son Pere, subiette & vassale de son Souuerain; commencez par priere, par supplication & impetration, vsant de la parole du peuple d'Israël à Salomon, quand Dauid luy commanda qu'il fust assis en son Throsne, & qu'il regnast estant ieune: Ce qui fut fait par la reuerence que ce peuple deuoit à sa mere. Ce fut pour lors que tout le peuple au commandement du Roy Dauid, & en signe d'approbation de ioye, s'écria, *Vivat Rex*. Nous lisons en Daniel, que les Sages de Babylone, lesquels pour lors faisoient l'Vniuersité de cette contrée & Cité, que quand ils furent venus deuant le Roy Nabuchodonozor pour exposer son songe, leur parole estoit la nostre. *Rex inquit in sempiternum viue.*

O Roy, dirent-ils, vivez perdurablement. Vive le Roy, que ie desire salüer de tout mon cœur de ces belles paroles, à l'exemple deses Sages, sont-elles pas releuées, le salut en est

Humilitas
excusatio.

Paralipom.

Inuites
sapientes
Babylonis.

2 chap.

agréable. Paris en fit autrefois autant par la bouche de Messire Jean Gerson Chancelier de l'Eglise de Paris, au Roy Charles sixiesme. Et tous les François font le semblable à Louis XIII. *Vivat Rex.*

Est-il pas vray qu'entre les sciences acquises & naturelles, desquelles les fleurs ne tariront jamais, que Paris est la Mere des estudes, & de la science inspirée au premier homme dès le commencement du monde au Paradis terrestre, descenduë par succession de temps aux Hebreux par Abraham en Egypte, comme dit Iosephe, d'Egypte à Athenes, d'Athenes à Rome, de Rome à Paris. Cette ville, dis-je, a eu les premiers rayons de la Foy: Pourquoy elle a esté nommee autrefois l'Vniuersité de la Foy, Maistresse de Verité, le Flabeau de toute la Chrestienté: C'est pourquoy elle peut mieux dire de present, *Rex in æternum viue.* Dieu donne longue vie au Roy, *Vivat Rex, Viue le Roy.* Estant de present la plus docte Maistresse de tout le monde, elle considère fort bien, estant vostre fille legitime, vostre bien & le sien, vostre Estat, & le repos de vostre pauvre peuple, sa garde, sa protection despend de vous comme de son Chef, par benigne, ciuile & digne adoption, *in salute ipsius est salus sua.*

Quelle merueille donc si avec le peuple de toute la France elle prie la Maiesté de vostre Maiesté pour vostre longue vie, & dit avec tous ces Citoyens, qui ne respirent que vostre presence, *Vivat Rex.* De plus, SIRE, si elle est vostre fille, on ne luy peut donner à present depuis tant d'années de plus noble tiltre. O qu'il soit de chez elle de viues larmes par tout vostre Royaume; que les yeux de ses scauans personages sont clairs comme de vrais Soleils, & plus multipliez que ceux d'Argus. Ie la compareray donquës aux bestes que vid Ezechiel pleines d'yeux dehors & dedans. Las! que voit-elle en cette consideration, elle void en ce temps miserable turbation, tourment par tout, oppression des peuples; pour Iustice, violence: pour misericorde, peines: pour protection, destruction: pour appuy, subuersion: pour charitables, preneurs: pour defendeurs, persecuteurs: pour douceur, violence, prostitution: pour

Vnde processit & cunctur Vniuersitas Parisiensis.

Epitheta Vniuersitatis.

Quare Lucia Filia Regis.

Vobis Parisiensibus oculis multis exclaris Ezechielis 10.

pour tranquillité, prisons: boue-feux iusques dans les lieux
 saints: prophanations des saintes places. Et qui pis est elle
 voit l'homme ennemy de soy-mesme par vn desespoir, pour les
 maux qu'il endure. Et à vray dire on voit honteuse dissipation
 de la France & de ses prerogatiues anciennes, qui luy estoient
 acquises avec les sueurs & la Iustice de nos Rois. Voyez ce qui
 est escrit au Liure des Machabées par le Iugement Dimas
 Souuerain Prestre de la Loy, *Sine Regali prouidentia impossibile*
est rebus pacem dari, Sans la prouidence Royale il est impossi-
 ble que la paix soit donnée. Toute la France s'écrite maintenant
 dans tous les desordres avec gemiffemens & pleurs, *Viuat Rex*,
 parce qu'elle est douée de la pensée du Sage.

Prouiden-
 tia Regalis
 & pax se te
 cōsequun-
 tur.

Rex qui sedet in solio iudicij inuitu suo dissipat omne malum.

Le Roy qui est assis au Throsne de Iustice dissipe par son
 regard tout mal & malice. Et qui est son regard? c'est son Con-
 seil de Iustice & d'équité: dequoy dit ailleurs le Sage, *ibi salus*
ubi multa & bona Consilia. Là est le salut où sont plusieurs &
 bons conseils, que le regard de vostre Maiesté dissipe tous les
 maux, leur origine & racine, puis que *Radix omnium malorum*
cupiditas, laquelle maudite conuoitise nous y a renuersez, c'est
 l'esperance de toute la France, des Ecclesiastiques, des Nobles,
 & de la Iustice aussi bien que des roturiers & païsans qui sont
 dans vne misere inconceuable.

ibi salus
 ubi multa
 & bona
 consilia

Qui est celuy qui ne sçait pas, que la mere des Muses, la fille
 du Roy avec la doctrine des Theologiens, Jurisconsultes,
 Philosophes, Poëtes, par la determination de leur Escole nous
 apprennent, que Royauté ou Regne, signifie Police ou Gou-
 uernement meilleur, & plus de durée, qui conuient mieux &
 avec plus de raison que quoy que ce soit à l'exemple du mon-
 de, qui n'est gouverné que par vn Dieu souuerain. Le monde,
 dit Aristote, ne se veut point mal gouverner: & la pluralité des
 principautez est mauuaise, *vnus ergo Princeps*: Donques qu'un
 Prince ce sont les pensées mesme des plus idolatres, Homere,
 Platon, ainsi des autres. Ainsi l'homme n'a qu'une ame raison-
 nable qui le gouverne. Nous auons au premier des Macha-
 bées, second chap. qu'apres la mort d'Alexandre, qui estoit
 seul, furent créés & diuisées plusieurs Seigneuries, dont voicy

Doctrina
 Vniuersi-
 tis multi-
 plex.

Policia Re-
 galis ius
 excellia
 policias.

B

le texte. *Et multiplicata sunt mala in terra*, Les maux aussi furent multipliés.

Nulla fides regni sociis omnisque potestas impatiens consortis erit, Ny Foy, ny Loy en ceux qui cherchent ensemble de quoy dominer.

Desiderium Gal-
lia.

Hortatur
ad destruē-
da Chis-
mata.

O qu'à bonne cause, & à iuste droit souhaite la France pour le gouvernement du Royaume & de l'État, que viue son Roy, & son Souuerain; c'est la raison qu'elle crie, *Vivat Rex*, qui est celuy de la France, qui ne sçait pertinemment les desordres qu'aportent & ont apporté les malheurs du temps, à la veüe de l'Eglise de Dieu? qui l'extirpera plustost, que le Tres-Chrestien Fils aîné de l'Eglise & de la France. Louïs 14. suiuant, l'exemple de ses predecesseurs, c'est de ce majestueux Monarque, que nous souhaittons la sainte Paix par toute la Chrestienté.

Num. se-
cundo.

Hoemias
Doct. legis
Templum
edificare
voluit in-
quit. R. in
sempiternum
viue.

Noustrouuons dans l'Escriture Sainte, que Noemie maistre de la Loy, impetra du Roy de Babylone la liberation ou redemption du Peuple d'Israël captif, & que le Temple de Hierusalem fust réedifié: Il commença par ces paroles, *Rex in aeternum viue*: SIRE, Dieu vous donne vne vie perdurable. A cét exemple la fille du Roy, maistresse de la Loy, qui tend à la franchise & liberté des Peuples de France, & à la restauration, non d'un Temple materiel, mais spirituel & mystique, par l'vniõ & concorde des Princes Chrestiens, le peut proferer, *Vivat Rex*. Qui seroit l'attentat & le criminel, qui souhaitteroit la destruction d'un Royaume pour le commuer en polices partialisez? Le monstre & prouue, que tel ne se monsteroit pas estre loyal fils de l'Eglise, ny bon sujet du Roy; Et resisteroit à Dieu par ces paroles proferées de la bouche de Dieu par saint Paul aux Romains.

Resistere
Prelati
quid est.
Ad Rom.
13.

Omnis potestas à Deo est, & qui potestati resistit Dei ordinationi resistit: Si toutes les puissances despendent de Dieu, donques qui resiste à la puissance de son Roy resiste à la diuine Ordonnance.

Cecy a plus de lieu en la puissance Royale de France qu'ailleurs: La raison, parce que la puissance est plus spécialement

approuvée & honorée de Dieu que les autres; parce que saint Remy baptisant Clouis premier Roy Chrestien, l'oignit de la sainte Ampoule enuoyée par miracle, & le consacra en signe de puissance Royale, & Sacerdotale, ou comme Pontificale: Et veritablement celuy lequel repugneroit au miracle de Dieu, seroit Schismatique & seditieux, ne consentant à cette Priere, à ce beau Cry, que fait toute la France, loyale & tres-deuote fille du Roy, *Vivat Rex.*

Potestas
Regalis
Franciæ
à Deo.
Sacre des
Roys de
France.
Quia Re-
galis & Sa-
cerdotalis.

Il est vray aussi que la matiere presente, laquelle ie dois proposer & traiter, & au plaisir de Dieu bien terminer, a en soy telle difficulté, que ie n'en peux bien parler, ny la bien exposer, sans la grace du Saint Esprit: *Sine me nihil potestis facere.*

En la main duquel sont tous les Royaumes du monde, *In cuius manu sunt omnes fines terra.* A cette fin ie croy qu'il est necessaire de commencer par l'Oraison, comme on a fait dans ces temps, suivant le commandement de nostre Reuerendissime Archeuesque, par processions solempnelles, par les Sacrosaincts Sacrifices, avec cette voix perseuerante, *Vivat Rex:* Car le cœur du Roy, dit le Sage aux Prouerb. chap. 3. v. I. est en la main de Dieu; sa vie, sa santé, son Royaume, sa prosperité.

Ioan. 10. 5.
Regis ma-
nus Dei
sunt.

Impetra-
tio gratiæ
Dei fit tri-
bus modis.
Cor. Regis
in manu
Dei.
Sufficien-
tia nostra
ex Deo.

Et moy qui sens mon incapacité & insuffisance pour prononcer & mettre en lumiere des paroles si releuées, & les prononcer & exposer viuement avec les droicts, en vostre redoutable & Majestueuse présence. Que dois-je faire: Où dois-je recourir, qu'à l'aide de Dieu; m'estant impossible de traiter d'une matiere qui touche vne si grande Monarchie, pour cét effet esleuons nos cœurs en Dieu.

Et mettons nostre esperance, desir & confiance en son aide.

Et en son bon Conseil: Commençons chers Citoyens de Paris, par cét Hymne mystique, lequel doit estre chanté quand les saincts Conseils se font; afin que Dieu y assiste selon sa promesse, quand il dit, Quand vous estes assemblées deux ou trois en mon Nom, ie suis au milieu de vous: Entonnons tous ensemble le *Veni Creator Spiritus mentes tuorum visita imple superna gratia, que tu creasti pectora:* Venez saint Esprit nostre

526
 Createur, descendez & visitez les cœurs que vous auez créés, & les remplissés de vostre grace, accomplissés les bons desirs de nostre Roy & sa Mere, la Reine Regente, l'honneur des Rois du monde, accomplissés les bons desirs de tous les François, qui vous en prient les larmes aux yeux, & les cœurs naurées, cela ce peut faire en vn clin d'œil, par vostre sainte & secrette inspiration, & qui est ce desir, Dieu vous le sauues. *Viuat Rex*, Viue le Roy, *Domine saluum fac Regem, & exaudi nos in die, qua innocauerimus te*: En vous aussi tres-majestueuse Reine, les Alteffes Royales, tous les Princes, qu'il plaise donc à vos Majestés entendre benignement N. que i'auois à dire, ne prenés, s'il vous plaist, garde à l'exiguité de ma personne, qui est trop incapable & indigne de le faire, avec la rudesse de mon langage, puisque labouissement & conclusion de mes paroles, ne tend qu'à ce mot, *Viuat Rex*.

Excusatio.

En cette confiance de la grace de Dieu & de nostre bienveillance, parce que la matiere de laquelle ie dois traiter espere vostre faueur, & la fille du Roy pour laquelle ie dois parler, doit estre entenduë avec ses larmes: Grand Roy, vous ne la tiendrez, s'il vous plaist, suspecte. Je passeray outre: mais auparauant ie rendray graces avec mes tres-humbles supplications, les premieres à Dieu mon souuerain, à Nostre-Dame, à saint Denis, patron de la France, saint Remy vn de ses tutelaires.

Agit gratias.

Et à toutes les celestes Hierarchies: Et à vous (grand Roy venu par miracle) que tous ses motifs soient dressées pour vos augustes Parlemens, lesquels vous montrent leurs intentions, avec vn cœur sans dissimulation, la langue desquels la vraye intention de vos pauures Sujets. Vos Parlemens sont assemblés pour vostre bien, & pour l'autorité de vostre Royaume, qu'ils doiuent deffendre dans vostre âge, pour cela au moindre de vos commandemens: Ils s'assemblent d'vn commun accord, confirmé par serment & par lettres, pourquoy & à quel but? pour entendre à la bonne ordonnance conseruation du Roy & de son Royaume. C'est tousiours commencé, pour accomplir ce que le fils du Roy supplie. *Viuat Rex*, Viue le Roy.

Sus,

534 107.

Sus, agissons avec la bonne foy, (Auguste Conseil) il est
 necessaire à la France, que tous soient vnis avec le Roy &
 que les viels debats soient bannis, vne paix vaut bien mieux
 que guerre, telle legitime qu'elle paroist, ou autrement mon-
 strez moy vn bon procedé, & aduantageux pour l'admini-
 stration des affaires d'Estat. Valere dit que plusieurs Romains
 dans les inimitiés & haines mortelles, dans l'assemblée ve-
 noient dans l'accord, quand ils se voyoient esleus à la chose
 publique, comme furent Marcus Emilius, Fuluius Flaccus,
 Sextus Liuius: *Et nero contra Hadrubal.* Car si les Gouverneurs
 sont diuisez, ils viseront à nuire l'vn à l'autre, l'vn destruira
 ce que l'autre fera: mais le bon accord & vnion confond les
 mal-veillances, en donnant la ioye aux bons amis.

Val lib. 4.
 cap. 2.
 Habentes
 discordias
 ex assump-
 tione ad
 administ.
 rationes rei
 pub, facti
 sunt amici.

Car comme dit le Sage, celuy qui est l'aide de son frere ou
 de son amy, est ferme comme vne tour bien bastie.

Discordia
 multa ma-
 la facit.
 Concor-
 dia.

*Frater qui adiuantur à fratre quasi ciuitas firma & virtus vnita
 fortior est seipsa dispersa.*

Iule Cesar, au liure de Bello Gallico, afferme qu'vn bon
 accord & consentement de France, est agreable pour tous,
 puisque tout vn monde n'y peut resister.

Iulij Cesar
 de potesta-
 re Regni
 Francia.

Le moyen de l'executer, le pratiquer par les motifs & bon-
 nes intentions de Messieurs du Parlement, qu'ils feront con-
 ceuoir à nos Alteſſes Royales, & à toute la Cour; & à ceux qui
 sont necessaires pour la deffence du sceptre de mon Roy,
Vivat Rex.

Car s'il y à diuision ou contention tout sera desolé: *Regnum
 diuisum desolabitur.*

*Effusa est contentio inter principes & errare fecit eos in inuio &
 non in via.*

Diuisio
 principum.

A cecy vaut l'histoire de Macrobe du Roy d'Athenes, le-
 quel par cette consideration reuint, accordant son propre fils,
 le quel l'auoit griefuement offensé: helas nous auons veu que
 pour nous mal faire on s'est assemblé. Herodes & Pilate pour
 Crucifier I. Christ se sont assemblez: combien de larrons pour
 piller la France, qui sont autant d'ennemis qui l'ont greuée, le
 moyen de s'en deffaire, & de nettoyer la France de cette con-
 fusion, si ce n'est par l'estroite & inuiolable vnion des Prin-

Oratio.

538

ces, & des Augustes Parlements, ou autrement la dissention seroit nuisible, & tomberoit sur le pauvre. *quid quid delirant reges plectuntur achini*, quelque chose que les Seigneurs facent, le peuple l'accepte, c'est Horace qui le dit: mais ce proverbe est vray.

Redundat
in subdi-
tos.

Rendons tous graces à Dieu, dans vn temps où la zizanie estoit semée par tout, cette mauuaise semence, qui ne promet-
toit à la France que des chat dons & de l'yuroye, par l'inuen-
tion pernitiouse de celuy que toute la France souhaitte estre
esloigné.

O quel bien quel vnion de la France, quelle ioye, & quel
estrange metamorphose, Dieu y apporte la perseuerance.

C'est la supplication que nous ioignons à nos graces, que
vous perseuerez (Illustre Conseil) de mieux en mieux, où ce
seroit *lateram leuare*, ou comme toutes les autres nations di-
roient, que la paix seroit fainte, ou de peu de durée, est-il
pas vray que cette dissimulation seroit nuisible à tous, il faut
oublier le temps passé, comme dit Caton, *Post inimicitias iram
meminisse malorum*, encor que dans tous les desordres, aucun
ne rapporte le mal heur qu'à l'auteur des maux.

Iul. Casar
obliuifce-
batur iniu-
rias.

Ciceron dit en la loüange de Cesar, qu'il n'oublioit rien
sinon les iniures, ce fut le sujet de ses victoires, par son noble
courage.

Ceux qui sont sujets à vn Prince, se rendent-ils pas en-
tierement complaisans, encor que dans ses affaires, les malins
ayent agy à la depression de l'vn, pour enseuelir tout le reste
dans vn autre mal-heur, faisant passer le plaie, pour com-
mettre le deplaisir au detrimet de toute la France.

Octauien dit vn iour à Herodes, qui auoit esté pour An-
thoine contre luy: Et qu'il auoit voulu destruire Octauien,
pour bien seruir son maistre.

Non inuidemus virtutibus: Respondit Octauien, nous ne
hayssons la vertu; si tu as esté loyal à mon aduersaire quand
tu le seruois, tu me rendras le semblable quand tu seras de mon
party, & luy pardonna tout; mais il n'y à que cela de differen-
ce, on ne peut dire cela de Mazarin.

Je considere le procedé des Parisiens, sans hayne, comme

entrefainct Paul & Barnabas, & cela est cogneu, quand on ſçait la volonté de Dieu, en ce qui eſt à faire: Comme nous auons en Daniel des bons Anges, ſelon S. Gregoire (ja Dieu ne veille qu'il y ait eu haine entre les Princes, ny des ſujets aux Princes, puis que tous leur ſtrauaux ne tendent qu'au ſer- uice de noſtre Roy. S'il y en auoit eu, toute la France ſou- haitte avec paſſion, que les deſſeins ſoient effacez & oubliez entre eux, pour l'eſtat de leurs Majeſtés) pour le bien de la France.

Nous ſçauons que les Grecs faiſoient pour le bien com- mun, mieux valloit vn commun accord, qui ſe nommoit Ma- neſtra, qu'ils appelloient abolition, où tout eſtoit pardonné, ſans iamais rien demander.

L'hiſtoire des Romains nous enſeigne, qu'ils aimoient mieux ſouffrir la mort, que batailler contre leur propre pa- trie, encor qu'ils euſſent eſté bannis iniuſtemēt: Il apparut par Themiftole, que pour cette cauſe, en ſacrifiant, il beut du ſang de Taureau, pour monſtrer qu'il vouloit engloutir l'ima- ge de la fureur.

Que tout l'vnion que l'on fera, ſoit pour le bien du Roy, & ſoulagement du pauvre peuple; Le ſerment que diſent & preſte ceux qui ont de l'authorité en cette matiere, n'eſt pas petit.

Nous auons des exemples affés dans les hiſtoires, entr'au- tres de Regulus, encor qu'il fut Payen, lequel ayma mieux retourner parmy ſes ennemis, cruels de Carthage, que de fauſſer ſa foy de Gentil homme, les paroles de ceux qui agiſ- ſent pour luy & pour ſon Eſtat ſe doiuent tenir.

Le Roy Iean, pour cette cauſe retourna en Angleterre, Iephthé n'eſpargna pas ſa propre fille.

Ce ne ſera donc pas merueilles (Illuſtre Conſeil) Princes & Princeſſes, ſi vous iurés avec con corde incorruptible pour le bien de noſtre Roy, de l'Eſtat, & du bien du Royaume.

Dans le temps qu'un Roy iure ce ſerment, quand il y va de la Paix & de ſon Eſtat, il faut faire ſortir vn flateur, deſ- quels il ſe faut deſier, puis que par des paroles feintes & pla- ſtrées, ſi leur puiffance ſe pouuoit eſtendre iuſqu'à ce point,

539 108
Dissentio
potest siue
odio.

Hortatur
principes
ad pacem
& tollenda
odia.

Reconfi-
liatio Græ-
corum.

Iruramen-
tum lici-
tum valde
obligat.

Verbum
regis obli-
gat.

Ioannes
Rex Gallie
rediit.

